

Séance publique du 18 mai 2001

Délibération n° 2001-0019

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein du Syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Le Syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes a été créé par arrêté préfectoral du 29 juillet 1986. Il a pour objet de promouvoir la création d'équipements immobiliers pour l'accueil d'entreprises innovantes en création, sur trois sites : Ecully-zone d'enseignement et de recherche, Lyon Gerland-parc scientifique Tony Garnier et Villeurbanne-la Doua.

Il comprend six membres dont cinq collectivités territoriales et la chambre de commerce et d'industrie de Lyon. Son comité syndical comprend onze représentants et la Communauté urbaine compte quatre élus titulaires et quatre suppléants au sein dudit comité.

Il convient donc de désigner les représentants de la communauté urbaine de Lyon (quatre titulaires et quatre suppléants) au sein du comité syndical du syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes.

Les nouveaux textes légaux doivent conduire ce syndicat mixte à revoir son organisation ; cette mission ressort de la délégation du vice-président chargé des relations avec les syndicats et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) extérieurs ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 juillet 1986 ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne :

titulaires :

- madame Desbazeille Marie-Chantal, messieurs Laréal Pierre, Da Passano Jean-Luc, Sturla Jérôme,

suppléants :

- messieurs Brochier Michel, Benarbia Fawzi, Laurent Patrick, Genin Bernard,

comme représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein du comité syndical du Syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,